

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Burundi

PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT



Burundi

Addendum au Projet d'Appui au Renforcement des Capacités Nationales
en vue d'une meilleure efficacité de l'aide : Elargissement des activités
du Basket Fund.

Août 2010

Pays : **Burundi**

Effet UNDAF/Indicateurs:

Le système de planification stratégique est ancré dans une vision nationale appropriée par toutes les couches de la population et est soutenu par un système d'analyse stratégique doté de mécanismes efficaces de coordination de l'aide et il tient compte des engagements régionaux et internationaux du Burundi

Effets escomptés/Indicateurs:

Les outils de planification, de budgétisation et de coordination de l'aide sont harmonisés et complémentaires.

L'efficacité du GCP comme structure du dialogue et coordination entre le Gouvernement et ses partenaires est renforcée

La capacité du gouvernement en matière de coordination et de suivi de l'aide est renforcée.

Produits attendus/Cibles annuelles:

- ✓ Le CSLP II fournit des orientations pour les allocations des dépenses à moyen-terme et le budget annuel, financés aussi bien par les bailleurs que le gouvernement, qui soient cohérentes avec ses objectifs
- ✓ Disponibilité par l'AMP des données nécessaires pour alimenter le CDMT central à moyen-terme, le travail des groupes sectoriels, le PIP et le Budget national annuel avec des informations exhaustives sur les financements des bailleurs (prévisions aussi bien que réalisations)
- ✓ Le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires renforce les principes de la responsabilité mutuelle, de la reddition des comptes et de la transparence
- ✓ Toutes les institutions du CNCA sont pleinement impliquées dans la coordination de l'aide
- ✓ L'AMP recèle d'une information la plus exhaustive possible sur les prévisions et les décaissements réalisés et est utilisé par tous les parties prenantes comme outil de base pour l'analyse et suivi des financements extérieurs au Burundi
- ✓ Les capacités institutionnelles du Cabinet du 2^{ème} Vice-Président et du SP/CNCA sont renforcées et permettent à ce dernier d'effectuer un travail de qualité conformément à son mandat

Partenaire d'exécution:

PNUD - Burundi

Parties responsables:

- ✓ Deuxième Vice - Présidence de la République du Burundi
- ✓ Secrétariat Permanent du CNCA

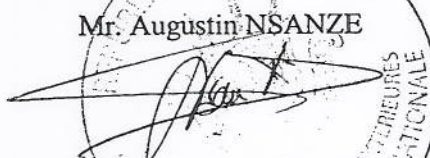
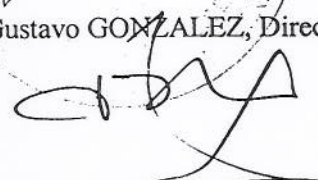
L'objectif principal de ce projet est de renforcer les institutions nationales clés qui composent la chaîne de planification, budgétisation et coordination de l'aide afin que chacune d'entre-elles puisse jouer pleinement son rôle pour garantir une meilleure préparation et exécution du CSLP II.

Période du projet :	2010-2011-2012-2013-2014
Composante:	Appui à la Planification Stratégique et à la Coordination
Titre du Projet:	Addendum au projet d'appui au renforcement des capacités nationales en vue d'une meilleure efficacité de l'Aide
Numéro du projet:	Award 00050318
Durée du projet:	5 ans
Modalités de gestion	Exécution Directe (DEX) PNUD-Burundi

Budget total	US\$ 7,047,662
Ressources allouées:	
• Bailleurs	US\$ 5,698,926
• Gouvernement :	US\$ 870,000
Financement à mobiliser	US\$ 5,698,926

Approuvé par: Le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale

Approuvé par : Le PNUD

Mr. Augustin NSANZE

Mr. Gustavo GONZALEZ, Directeur Pays


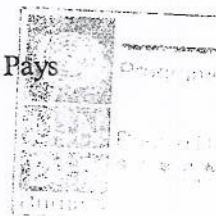


Table des matières

Titres	Pages
1 Analyse de la Situation	3
2. Objectifs et Stratégie du Projet	4
3. Principaux axes d'intervention	5
4. Arrangement de gestion et de Suivi/Evaluation du projet.....	6
5. Risques et stratégies d'atténuation des menaces	7
Annexes	
Annexe 1 : Cadre des résultats et des ressources	8
Annexe 2 : Budget du Projet par produit	12
Annexe 3 : Besoins de financement	13
Annexe 4 : Plan de Travail et Budget pour le première année	14

1. Analyse de la Situation

En 2008, un groupe de bailleurs de fonds a mis en place un « *Basket Fund* », sous la gestion du PNUD, pour appuyer le Gouvernement Burundais dans le renforcement des mécanismes de coordination de l'aide et l'exécution du CSLP pendant une période de 3 ans (2008 – 2010). Les deux effets escomptés du *Basket Fund* étaient que :

- Les Capacités nationales en matière de planification stratégique et de gestion de l'aide sont renforcées ;
- Le CNCA dispose des outils nécessaires afin d'améliorer, la qualité et l'organisation de l'information sur l'aide et soutient efficacement les mécanismes de consultation fonctionnels mis en place en vue de mobiliser l'aide internationale et d'améliorer son alignement derrière les priorités du Gouvernement

Jusqu'à présent, le « *Basket Fund* » a donné un appui efficace au travail du SP-CNCA. Les résultats réalisés comprennent l'appui au démarrage et à l'opérationnalisation du Groupe de Coordination des Partenaires (GCP), la constitution et le lancement des travaux des Groupes Sectoriels du GCP, l'élaboration et l'adoption de deux rapports sur les flux d'Aide au Burundi. Le GCP constitue le cadre majeur pour le dialogue entre le gouvernement et ses partenaires au développement sur la mise en œuvre et le suivi-évaluation du CSLP. Ledit dialogue est conduit à travers les différents fora mis en place dans ce cadre notamment le Forum Politique et le Forum Stratégique, ainsi que les Groupes Sectoriels. Ces derniers constituent des cadres privilégiés pour l'échange d'informations et la coordination sectorielle, et sont aussi responsables du développement des stratégies sectorielles liées aux objectifs du CSLP ainsi que du suivi-évaluation sectoriel de ce dernier. Actuellement, on constate que le travail des Groupes Sectoriels n'est pas guidé d'une manière systématique et ne répond pas suffisamment aux besoins de la planification stratégique et la coordination de l'aide. En effet, il n'est pas suffisamment orienté par les objectifs du CSLP et de plus, il manque des liens clairs avec d'autres volets importants pour garantir une exécution efficace du CSLP, notamment avec la planification et l'évaluation des financements sectoriels des bailleurs, le développement des cadres de dépenses à moyen-terme (CDMTs) et le Budget de l'Etat.

Pour que les Groupes Sectoriels puissent jouer un rôle renforcé dans la mise en œuvre du CSLP, il faut que toutes les institutions gouvernementales liées d'une manière directe ou indirecte à la planification, la coordination de l'aide et la budgétisation, développent des orientations synergiques, pour guider le travail des Groupes Sectoriels. Ainsi, il faut que le travail des Groupes Sectoriels renforce l'efficacité des outils existants de coordination de l'aide et budgétisation, tels que la Plateforme de Gestion de l'Aide (AMP), les Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMTs), et le Programme annuel des Investissements Publics (PIP), et que les autres partenaires au développement du Burundi (PTFs et ONGs) s'impliquent pleinement dans les mécanismes de coordination mis en place afin de rendre l'aide plus efficace en conformité avec les principes de la déclaration de Paris.

C'est pour cela que le Comité de Pilotage du projet et le Comité National de Coordination de l'Aide ont constaté que ledit « *Basket Fund* » pourrait jouer un rôle encore plus actif en étendant son appui à toutes les institutions directement impliquées dans la planification stratégique. En effet, un appui actif aux autres institutions clés peut améliorer l'efficacité globale de la chaîne de planification stratégique, coordination de l'aide et budgétisation au Burundi, y compris la mise en œuvre des programmes et le suivi-évaluation, ainsi que l'utilisation optimale des ressources par rapport aux objectifs stratégiques du CSLP. Cela est d'autant plus nécessaire, que le Burundi va conduire au courant de l'année 2010 le processus de l'élaboration du CSLP II, qui devrait être exécuté à partir de l'année 2011.

L'élargissement des activités du *Basket Fund* doit également s'inscrire dans le renforcement des synergies et de l'harmonisation d'autres initiatives en cours dans le même domaine, tout en évitant les doubles emplois. Sans être exhaustif, on pourrait citer notamment les travaux financés par la Banque Mondiale et la BAfD sur le

développement des CDMT et le cadrage macroéconomique aussi bien que l'appui complémentaire de la Belgique sur le renforcement des mécanismes de coordination de l'Aide. L'appui de la Banque Mondiale et de la BafD focalise principalement sur l'amélioration des outils de planification et budgétisation, tandis que celui du Basket Fund consiste à renforcer les synergies et la cohérence dans l'application de ces outils et dans le fonctionnement des structures des coordinations déjà mise en places.

D'autre part, étant donné que dans le document initial, il y avait quelques incohérences dans la définition et le ciblage des résultats, le nouveau projet va procéder à une nouvelle articulation des résultats dans le but de garantir une meilleure cohérence des nouvelles activités introduites avec les anciens résultats stratégiques du projet. La mise en œuvre des activités élargis sera réalisée avec plusieurs institutions gouvernementales, notamment le Ministère du Plan, le Ministère des Finances, le Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale, le SP-REFES, et le SP-CNCA, aussi bien que les groupes sectoriels. En cas de remodelage ou réaffectation des responsabilités des institutions concernées, le Comité de Pilotage du Projet pourra effectuer tous les ajustements stratégiques nécessaires.

Sur proposition du Comité de Pilotage du projet, le Comité National de Coordination de l'Aide a également recommandé que cet élargissement des activités et de l'horizon temporel du Basket Fund soit effectué à travers un Addendum du Projet en cours. L'enveloppe financière de ce nouveau projet élargi intègre le reliquat des financements antérieurs à fin 2009 qui s'élève à 478,736 USD.

2. Objectifs et Stratégie du Projet

L'objectif principal de l'élargissement des activités du Basket Fund est d'améliorer la cohérence entre la planification stratégique et la coordination de l'aide en donnant un appui cohérent à toutes les institutions gouvernementales impliquées dans la chaîne de planification stratégique, coordination de l'aide et budgétisation au Burundi, ce qui contribuerait fortement à promouvoir une meilleure efficacité de l'aide.

L'approche stratégique vise donc l'élargissement des activités et de l'horizon temporel du Basket Fund (plus ou moins cohérent avec la durée du CSLP II), tout en assurant une meilleure participation de toutes les parties prenantes dans un système coordonné de planification stratégique, coordination de l'aide et budgétisation ; ceci garantirait une meilleure utilisation des ressources, par rapport aux objectifs stratégiques du CSLP, et une avancée significative dans la mise en œuvre des principes de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Tout en tenant compte des anciens résultats stratégiques du projet, il est proposé que les résultats ajustés soient réarticulés comme suit :

1. Le Gouvernement dispose d'un système de planification, budgétisation et coordination de l'aide plus cohérent ;
2. La coordination entre le Gouvernement et les autres partenaires est plus exhaustive et efficace ;
3. Les institutions nationales sont en mesure de coordonner et de gérer d'une manière efficace l'aide au développement.

Le cadre des résultats et des ressources placé en Annexe 1 donne plus de précisions sur les principales activités et les cibles annuelles qui sont visées.

3. Principaux axes d'intervention :

3.1. Pour le Cabinet du 2^{ème} Vice-Président et le SP-CNCA

Il s'agit de la mise à la disposition d'un Expert International qui va appuyer le Cabinet du Deuxième Vice-Président de la République, en étroite collaboration avec l'expertise en place au SP-CNCA, en renforçant les capacités du personnel dans l'analyse stratégique des décisions à prendre en matière de politiques de développement socio-économique.

Pour le SP-CNCA, il s'agit de poursuivre et de renforcer l'appui dispensé depuis le début du projet en ce qui concerne la reconduction de l'expertise nationale (avec un expert de plus) et internationale en place ; l'appui au fonctionnement du SP-CNCA et du GCP ; l'appui dans la réalisation des études et l'amélioration de l'AMP ; et l'appui au programme de renforcement des capacités institutionnelles.

3.2. Pour le Ministère du Plan et de la Reconstruction

Il s'agit de :

- La mise à la disposition d'un Expert International qui va contribuer à renforcer l'harmonisation des systèmes de planification et outils techniques en place (CSLP, Cadrage Macroéconomique, PIP, AMP, Budget de l'Etat) et les autres instruments en développement comme les CDMT ;
- La mise à la disposition des consultants pour donner des appuis ponctuels aux groupes sectoriels dans le cadre des travaux sur les politiques sectoriels, CDMT, etc..
- L'appui à la production des rapports sur la mise en œuvre des Programmes de développement et sur l'Economie burundaise ;
- L'appui au renforcement des capacités institutionnelles du Ministère.

3.3. Pour le SP-REFES

Il s'agit de :

- L'appui aux travaux de préparation et de Suivi-Evaluation du CSLP II ;
- Le renforcement des capacités institutionnelles.

3.4. Pour le Ministère de l'Intérieur

Il s'agit essentiellement du renforcement des capacités institutionnelles du Ministère, pour le permettre d'assurer un meilleur suivi et évaluation des ONG.

3.5. Pour le Ministère des Relations Extérieures

Il s'agit essentiellement du renforcement des capacités institutionnelles du Ministère pour le permettre d'assurer un meilleur suivi et évaluation des ONG.

3.6. Pour le Ministère des Finances

Il s'agit de l'appui à la réalisation des études et à la production des rapports notamment en ce qui concerne l'interfaçage et le renforcement des liens entre le Budget et les autres outils de planification (CSLP, AMP, PIP, CDMT).

4. Arrangement de gestion et de Suivi/Evaluation du Projet

Le PNUD assurera l'exécution directe de ce projet suivant la modalité « DEX »⁽¹⁾.

Un Comité de Pilotage composé des représentants des différents bailleurs de fonds qui financent ce projet, des représentants de chacune des institutions nationales appuyées par le projet et d'un représentant du PNUD sera constitué pour assurer sa supervision stratégique.

Ce Comité aura notamment le rôle d'assurer l'approbation ou la modification des plans de travail et des budgets, le suivi des performances, le règlement de tout différend qui peut survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués directement ou indirectement dans la mise en œuvre de ce projet. Il sera co-présidé par un des représentants des institutions nationales dans le Comité de Pilotage et d'un représentant du Bureau du PNUD.

Le Comité de Pilotage du Projet aura également les prérogatives d'effectuer tous les ajustements stratégiques nécessaires en cas de remodelage des institutions soutenues, dans la mesure où les fonctions appuyées vont garder toute leur pertinence dans le long terme.

Le Comité de Pilotage se réunira au moins une fois par trimestre pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du projet. Il pourra également se réunir chaque fois que de besoin.

Un coordinateur du projet sera désigné par le PNUD et ce dernier produira un rapport trimestriel montrant les progrès réalisés sur base du Plan de Travail Annuel et des différents produits et indicateurs de performances de ce dernier.

Un rapport annuel d'évaluation sera produit et adopté par le Comité de Pilotage et un rapport final sera également produit au plus tard un mois après la date de clôture.

Compte tenu de l'importance du financement, le projet sera audité à trois reprises suivant les règles et procédures du PNUD. Le premier audit se focalisera sur l'utilisation des ressources de la première phase, le deuxième sera réalisé à mi-parcours de l'exécution et le troisième à la fin.

Le projet sera en outre soumis à une évaluation indépendante à mi-parcours, après les deux premières années d'exécution, et une évaluation finale à sa clôture.

⁽¹⁾ : A partir de Janvier 2011, les quatre Agences EX-COM (PAM, UNDP, UNFPA, UNICEF) appliqueront l'Approche Harmonisée du Système des Nations Unies des remises d'espèces aux partenaires d'exécution (HACT).

5. Risques et Stratégies d'atténuation des menaces

Le *premier risque* est lié à l'insuffisance des capacités nationales fortement affaiblies par la longue crise socio-politique qui risque de limiter le rythme d'avancement vers les objectifs fixés. Ce risque est atténué par la mise en œuvre des activités de formation et de renforcement des capacités prévues dans ce projet.

Le *deuxième risque* concerne l'insuffisance d'implication de toutes les parties prenantes à ce projet aussi bien le gouvernement que les partenaires extérieurs au développement du Burundi. En effet, les avancés attendues en ce qui concerne la mise en œuvre de la Déclaration de Paris (DP) exigent que les Bailleurs de fonds puissent assurer la mise en œuvre des engagements pris au niveau des 12 indicateurs de la DP principalement en matière d'harmonisation de leurs interventions et leur alignement aux priorités nationales. De même, le gouvernement doit de son côté assurer le respect de ses propres engagements particulièrement en ce qui concerne la formulation et la maîtrise des politiques et stratégies de développement ainsi que l'amélioration des mécanismes de gestion des finances publiques et de passation des marchés.

Ce risque est amoindri par le processus participatif engagé dans la préparation de ce projet et du cadre institutionnel nouvellement mis en place pour renforcer le dialogue entre le gouvernement et ses partenaires sur les priorités nationales et la coordination de l'aide à savoir, le Groupe de Coordination des Partenaires.

Le *troisième risque* concerne la motivation et la mobilité du personnel. En effet, aussitôt formés, les cadres se dirigent souvent vers des secteurs plus rémunérateurs, surtout à la fin du projet, rendant aléatoires les investissements consentis.

Ce risque est atténué par la réforme en cours du statut des fonctionnaires et agents de l'Etat, comprenant notamment une revalorisation de la rémunération. De même, les interventions des bailleurs pour soutenir les programmes de renforcement des capacités en cours et ceux à venir sont de nature à contribuer à la valorisation des ressources humaines au sein de l'administration contribuant ainsi à atténuer ce risque.

Le *quatrième risque* est d'ordre financier et concerne les incertitudes liées à la mobilisation des ressources requises pour financer l'ensemble des activités programmées.

Ce risque est atténué par l'intérêt porté à ce projet par tous les partenaires pendant la phase d'identification, et que l'ensemble des ressources requises pourraient être mobilisées au fur et à mesure de son avancé. Certains partenaires, notamment la Belgique, DFID et la Suisse ont déjà fait des promesses qui, une fois mobilisées, pourraient permettre de financer les activités du projet jusqu'à la fin de l'année 2011.

Annexe 1 : Cadre des résultats et des ressources du Projet

Produit escompté	Cibles Annuelles	Activités Indicatives	Intrants et Budget	Résultat
<p>1. Les outils de planification, de budgétisation et de coordination de l'aide sont harmonisés et complémentaires</p> <p><i>Indicateur</i> : Le Budget annuel contient une information exhaustive sur les financements extérieurs et montre les liens entre les prévisions des dépenses annuelles, les CDMTs ministériels et les objectifs du CSLP II</p> <p><i>Moyen de vérification</i> : Loi de Finances Annuelle</p>	<p>1.1 Le CSLP II fournit des orientations pour les allocations des dépenses à moyen-terme et le budget annuel, financées aussi bien par les bailleurs que le gouvernement, qui soient cohérentes avec ses objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> 2011 : Le CSLP II indique des priorités claires et quantifiables 2011 : Développement d'une Politique de Planification liée à la budgétisation et la coordination de l'aide 2011 : Elaboration d'une nouvelle matrice des indicateurs de suivi-évaluation du CSLP 2011 – 2012 : Les stratégies sectorielles ont un lien direct avec les objectifs fixés par le CSLP II 2011 – 2014 : Les plafonds à moyen-terme pour les CDMTs ministériels donnés par le CDMT central, basé sur le cadrage macro, sont cohérents avec les orientations du CSLP II 2011 – 2014 : Les CDMTs ministériels sont cohérents avec les stratégies sectorielles et les plafonds du CDMT central à moyen-terme 2012 – 2014 : Les rapports annuels de suivi-évaluation du CSLP II analysent la cohérence entre l'allocation des ressources avec ses objectifs, tant sur ressources extérieures qu'intérieures 	<p>1.1 Pourvoir un appui technique au SP-REFES pour que le CSLP II contienne des priorités claires et quantifiables, susceptibles d'être traduites en allocations couvrant les dépenses à moyen-terme</p> <p>1.2 Donner un appui technique au SP-REFES pour l'élaboration d'une nouvelle matrice des indicateurs de suivi-évaluation du CSLP</p> <p>1.3 Ateliers et production des rapports dans le cadre de la préparation et du S&E du CSLP II</p> <p>1.4 Mettre à disposition du Ministère du Plan un expert international en matière de planification stratégique pour trois ans.</p> <p>1.5 Appui ponctuel aux groupes sectoriels et au Ministère du Plan pour renforcer les liens entre les outils de planification</p>	<p>Consultants Ateliers Equipements et matériel divers Expert International US\$ 1,260,000</p>	<p>Le Gouvernement dispose d'un système de planification, de budgétisation et de coordination de l'aide plus cohérent</p>
<p>1.2 Disponibilité par l'AMP des données nécessaires pour alimenter le CDMT central à moyen-terme, le travail des groupes sectoriels, le PIP et le Budget national annuel avec des informations exhaustives sur les financements des bailleurs (prévisions aussi bien que réalisations)</p> <ul style="list-style-type: none"> 2011 – 2014 : Le CDMT central et le PIP contiennent une information exhaustive aussi 	<p>1.2.1 Etablissement d'un interfaçage entre l'AMP et les autres outils de gestion des finances publiques</p> <p>1.2.2 Etudes et production de rapports</p>	<p>Consultants, Ateliers Equipements Formations US\$ 570,000</p>		

Produit escompté	Cibles Annuelles	Activités indicatives	Intrants et Budget	Résultat
	<p>bien sur les financements extérieurs qu'intérieurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2011 – 2014 : Le Budget annuel contient une information exhaustive sur les financements extérieurs cohérente avec le PIP et l'AMP • 2011 – 2014 : AMP est en interfaçage avec SYGADE sur le suivi de la gestion de la dette 			
<p>2. L'efficacité du GCP comme structure du dialogue et coordination entre le gouvernement et ses partenaires est renforcée</p> <p><i>Indicateur</i> : Le GCP fonction de manière régulière conformément à ses TDRs et consolide une gestion de l'aide axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle</p> <p><i>Moyen de vérification</i> : PVs des réunions et les rapports d'évaluation du GCP</p>	<p>2.1 Le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires renforce les principes de la responsabilité mutuelle, de la reddition des comptes et de la transparence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2010 – 2011 : Une Politique de l'Aide basé sur la Déclaration de Paris et le Plan d'action d'Accra est développée et adoptée par le Gouvernement après un processus participatif • 2010 – 2014 : Concertations au sein du GCP selon un rythme mensuel • 2010 – 2014 : Implication active de tous les PTFs et des partenaires non-gouvernementaux dans le cadre du dialogue et coordination du GCP • 2010 – 2014 : Evaluation des financements sectoriels des bailleurs et des partenaires non-gouvernementaux par les groupes sectoriels, pour assurer leur alignement aux objectifs de la stratégie sectorielle • 2010 – 2014 : Echange d'informations qualitatives entre les groupes sectoriels, les PTFs et les partenaires non-gouvernementaux sur leurs interventions sectorielles • 2011 – 2014 : Les groupes sectoriels publient leurs évaluations des financements 	<p>2.1.1 Elaboration d'une Politique de l'Aide et son plan de suivi</p> <p>2.1.2 Consultations sur la politique de l'aide entre les différents acteurs</p> <p>2.1.3 Réunions régulières du GCP</p> <p>2.1.4 Formation des groupes sectoriels en matière d'évaluation des financements extérieurs</p> <p>2.1.5 Appui aux programmes de formation, besoins en équipement ; appui aux Ministères de l'Intérieur et des Relations Extérieures pour le suivi-évaluation des ONG</p>	<p>Consultants, Ateliers Equipements Formations Expert national US\$ 1,000,000</p>	<p>La coordination entre le Gouvernement et les autres partenaires est plus exhaustive et efficace</p>

Produit escompté	Cibles Annuelles	Activités indicatives	Intrants et Budget	Résultat
<p>3. La capacité du gouvernement en matière de coordination et de suivi de l'aide est renforcée</p> <p><i>Indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Les réunions du CNCA se tiennent régulièrement AMP et son rapport comportent des données sur les flux d'aide extérieure fiables et exhaustives, y compris les partenaires non-gouvernementaux Le SP-CNCA est opérationnel sans appui technique <p><i>Moyens de vérification</i></p> <ul style="list-style-type: none"> PVs des réunions statutaires du CNCA Pourcentage de partenaires au développement ayant fournis les projections de décaissement sur base pluriannuelle Tous les frais de fonctionnement (y compris le personnel) de SP-CNCA sont pris en charge par le budget d'état 	<p>sectoriels sur ressources extérieures</p> <ul style="list-style-type: none"> 2011 – 2014 : Suivi-évaluation annuel des ONGs Internationales et leur implication dans les Groupes sectoriels du GCP <p>3.1 Toutes les institutions du CNCA sont pleinement impliquées dans la coordination de l'aide</p> <ul style="list-style-type: none"> 2010 – 2014 : Six réunions statutaires du CNCA sont organisées avec un agenda, des décisions et des recommandations de grande qualité 2010 – 2014 : Un Plan de formation des principaux acteurs nationaux impliqués dans la planification et la coordination de l'aide est élaborée et mise en œuvre <p>3.2 L'AMP recèle d'une information la plus exhaustive possible sur les prévisions et les décaissements réalisés et est utilisé par tous les parties prenantes comme outil de base pour l'analyse et suivi des financements extérieurs au Burundi</p> <ul style="list-style-type: none"> 2010 – 2011 : Deux représentants de chaque Ministère et ceux des PTF formés dans l'utilisation d'AMP 2010 – 2014 : Les PTFs et les partenaires non-gouvernementaux disponibilisent des données exhaustives (prévisions aussi bien que réalisations) semestrielles à l'AMP 2010 -2014 : Production d'un rapport global annuel détaillé sur les flux d'aide extérieure dans lequel les données sur les prévisions et sur les financements des ONGs sont incorporées 2011 – 2014 : Productions des rapports semestriels synthétisés sur les flux d'aide 	<p>3.1.1 Préparation des réunions du CNCA par le SP-CNCA</p> <p>3.1.2 Elaboration des études et des analyses par le SP-CNCA pour éclairer les décisions du CNCA en matière de la coordination de l'aide</p> <p>3.1.3 Formation des cadres des institutions du CNCA en matière de la planification et la coordination de l'aide</p> <p>3.2.1 Formation des PTFs et des représentants de chaque Ministère dans l'utilisation d'AMP</p> <p>3.2.2 Production des rapports sur le flux de l'aide</p>	<p>Consultants Ateliers Formations US\$ 525,000</p> <p>Consultants Ateliers Formations US\$ 600,000</p>	<p>Les institutions nationales sont à mesure de coordonner et de gérer d'une manière efficace l'aide de développement</p>

Produit escompté	Cibles Annuelles extérieure	Activités Indicatives	Intrants et Budget	Résultat
	<p>3.3 Les capacités institutionnelles du Cabinet du 2^{ème} Vice-Président et du SP/CNCA sont renforcées et permettent à ce dernier d'effectuer un travail de qualité conformément à son mandat</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2010 – 2014 : Le CNCA et le GCP tiennent ses réunions sur la base d'une information organisée par le SP-CNCA • 2010 – 2014 : Les rapports annuels sur les flux de l'aide sont élaborés et présentés au Parlement • 2010 – 2014 : Des outils de communication sur l'aide publique sont développés, améliorent son impact, son appropriation, sa visibilité et alimentent l'animation du GCP • 2011 : Un site Web sur la coordination de l'Aide est suffisamment alimenté • 2012 – 2014 : Le renforcement de capacité institutionnelle du SP-CNCA permet à ce dernier de pérenniser la coordination de l'aide sans l'appui technique 	<p>3.3.1 Appui technique et financière (Deux experts internationaux et trois experts nationaux)</p> <p>3.3.2 Formation sur le tas de cinq cadres nationaux qui devront être en mesure de prendre la relève de l'assistance technique à l'issue d'une période de 3 ans</p> <p>3.3.3 Amélioration du site web et des autres outils de communication</p> <p>3.3.4 Production de rapports</p>	<p>-Experts Internationaux -Experts Nationaux -Frais de fonctionnement du SP-CNCA</p> <p>US\$ 2 626 600</p>	

Annexe 2 : Budget du Projet Par Produit (USD)

Produit	Cibles	2010	2011	2012	2013	2014	Total 2010-2014
1. Les outils de planification, de budgétisation et de coordination de l'aide sont harmonisés et complémentaires	1.1 Le CSLP II fournit des orientations pour les allocations des dépenses à moyen-terme et le budget annuel, financées aussi bien par les bailleurs que le gouvernement, qui soient cohérentes avec ses objectifs	150 000	395 000	345 000	345 000	25 000	1 260 000
	1.2 Disponibilité par l'AMP des données nécessaires pour alimenter le CDMT central à moyen-terme, le travail des groupes sectoriels, le PIP et le Budget national annuel avec des informations exhaustives sur les financements des bailleurs (prévisions aussi bien que réalisations)	30 000	250 000	180 000	80 000	30 000	570 000
2. L'efficacité du GCP comme structure du dialogue et coordination entre le gouvernement et ses partenaires est renforcée	2.1 Le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires renforce les principes de la responsabilité mutuelle, de la reddition des comptes et de la transparence.	200 000	265 000	215 000	190 000	130 000	1 000 000
	3.1 Toutes les institutions du CNCA sont pleinement impliquées dans la coordination de l'aide	75 000	200 000	150 000	100 000		525 000
3. La capacité du gouvernement en matière de coordination et de suivi de l'aide est renforcée	3.2 L'AMP recèle d'une information la plus exhaustive possible sur les prévisions et les décaissements réalisés et est utilisé par tous les parties prenantes comme outil de base pour l'analyse et suivi des financements extérieurs au Burundi	100 000	100 000	150 000	150 000		500 000
	3.3 Les capacités institutionnelles de la 2ème Vice-Présidence du SP/CNCA sont renforcées et permettent à ce dernier d'effectuer un travail de qualité conformément à son mandat	565 400	760 400	650 400	650 400		2 626 600
	TOTAL 1	1 120 400	1 970 400	1 690 400	1 515 400	185 000	6 481 600
Audit et Evaluation	25 000		40 000		40 000		105 000
TOTAL 2	1 145 400	1 970 400	1 730 400	1 515 400	225 000		6 586 600
Frais de Gestion (7%)	80 178	137 928	121 128	106 078	15 750		461 062
Total Général	1 225 578	2 108 328	1 851 528	1 621 478	240 750		7 047 662

Annexe 3 : Besoins de Financement (en USD)

Rubrique	2010	2011	2012	2013	2014	Total 2010-2014
Total des Besoins	1 225 578	2 108 328	1 851 528	1 621 478	240 750	7 047 662
Reliquat à fin 2009 des ressources mises à la disposition du projet par les Bailleurs de Fonds	478 736	0	0	0	0	478 736
Contribution du Gouvernement au frais de fonctionnement (*)	100 000	120 000	150 000	200 000	300 000	870 000
Financement encore à mobiliser dans le cadre de cet Addendum	646 842	1 988 328	1 701 528	1 421 478	-59 250	5 698 926

(*) : En plus de cette contribution, le Gouvernement va prendre en charge sur le Budget de l'Etat Cinq cadres d'appui affectés au SP-CNCA pour renforcer le système de coordination de l'Aide et en vue de la pérennisation des résultats de ce projet